

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

TOME I

Finances et Affaires économiques.

AFFAIRES ECONOMIQUES

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajeux, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, Roger Houdet, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Pâtenôte, Pierre Patria, Marc Puzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 13), 586 (tomes I et II, annexes VI et X) et in-8° 101.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 14) (1963-1964).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction: Evolution des crédits	4
I. — L'activité de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	6
1° Tâche accrue de l'I. N. S. E. E.....	6
2° Les travaux de recensement:	
A. — Le recensement démographique en cours d'exploitation..	6
B. — Le recensement industriel.....	6
C. — Le recensement de la distribution en 1966.....	6
II. — L'action des Pouvoirs Publics sur la distribution commerciale	9
1° Contribution au développement de l'infrastructure nécessaire au commerce moderne.....	10
A. — Les marchés d'intérêt national et les abattoirs.....	10
B. — Les crédits consentis aux petites et moyennes entreprises	10
2° La convocation des Assises nationales du commerce.....	11
3° L'encouragement aux recherches dans le domaine commercial.	12
A. — Développement des connaissances statistiques.....	13
B. — Etude des problèmes économiques relatifs au commerce.....	13
C. — Aspects psychologiques et sociologiques des processus de modernisation dans le secteur commercial.....	14
4° L'aide aux organisations de consommateurs.....	14
5° L'assistance technique au commerce et l'enseignement commercial	16
A. — L'assistance technique au commerce.....	16
B. — Une « Cendrillon »: l'enseignement commercial.....	17
6° L'action du « Teléx-Consommateurs » est-elle efficace?.....	18
III. — Les premiers résultats du plan de stabilisation des prix	21
1° Actions réglementaires.....	21
2° Actions de persuasion.....	22
3° Contrôles	22
IV. — La mesure de l'évolution du coût de la vie	24
1° Caractéristiques du nouvel indice des prix de détail des 259 articles	24
2° Critiques	27

	Pages.
V. — L'évolution du commerce extérieur en 1963.....	30
1° Rupture de l'équilibre de la balance commerciale.....	30
2° Traits caractéristiques de notre commerce extérieur.....	31
3° Analyse sommaire des échanges.....	32
4° Causes directes et indirectes de la dégradation de notre balance commerciale	34
VI. — L'activité de certains organismes concourant à l'expansion économique de la France à l'étranger.....	37
1° L'activité du Centre National du Commerce Extérieur (C. N. C. E.).....	37
A. — Le rôle coordinateur du C. N. C. E.....	37
B. — Participation aux manifestations à l'étranger.....	38
C. — Information, propagande et publicité.....	39
2° L'activité du Comité Permanent des Foires à l'Etranger.....	39
A. — Les réalisations de 1963.....	40
B. — Le programme pour 1964.....	42
3° L'action en 1963 des organismes d'action économique à l'étranger	42
4° La propagande à l'étranger des salons et expositions spécialisés	43
VII. — Les garanties de prix.....	45
A. — Garanties contre la hausse des prix intérieurs.....	45
B. — Assurance « prospection » et assurance « foires ».....	46
<i>Conclusion</i>	48

ANNEXES

ANNEXE 1. — Les marchés d'intérêt national.....	51
ANNEXE 2. — Etat d'avancement des travaux de réalisation du plan d'abattoirs publics	52
ANNEXE 3. — Evolution de trois indices de prix de détail :	
A. — Indice des prix de détail sur lequel est indexé le S. M. I. G. (179 articles)	53
B. — Indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne (250 articles)	54
C. — Indice national des prix sur la consommation des familles de condition modeste (259 articles).....	54

INTRODUCTION

La Commission des Affaires économiques et du Plan s'est saisie pour avis de la Section II — Services financiers — du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques, afin d'examiner les chapitres de ce budget concernant l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et les travaux de recensement, ceux relatifs à l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur (chapitres 44-80 à 44-82), enfin les crédits affectés aux relations économiques extérieures et à l'expansion économique à l'étranger (chapitres 44-84 et 44-85).

Les crédits affectés aux travaux de recensement (chapitre 34-87) ont été ramenés de 25 millions à 12.660.000 F, les travaux de l'espèce prévus pour 1964 devant être moins importants que durant les deux années précédentes, au cours desquelles ont été effectués le recensement de la population (1962), le recensement industriel et le recensement des transports (1963).

Quant aux crédits regroupant *l'action économique de l'Etat dans le domaine du commerce intérieur et extérieur* et rassemblés sous les chapitres 44-80 à 44-88, leur montant a modérément augmenté. Ils sont, en effet, passés de 57.131.230 F à 59.561.230 F, soit une augmentation de 2.430.000 F. Celle-ci s'analyse, d'une part, en une diminution de 550.000 F au chapitre 44-81 concernant l'aide aux organisations de consommateurs et, d'autre part, en une augmentation de 2.980.000 F concernant le chapitre 44-84.

Les crédits du chapitre 44-81, consacrés à *l'aide aux organisations de consommateurs*, ont été ramenés de 850.000 F à 300.000 F. A la vérité, cette diminution n'est qu'apparente. Elle traduit simplement le transfert de la subvention inscrite antérieurement à ce chapitre pour l'émission Télex-Consommateurs à un autre chapitre du budget (34-84). Cette subvention étant, l'an dernier, de 550.000 F, le crédit du chapitre 44-81 se trouve ainsi ramené à 300.000 F.

Le chapitre 44-84, qui rassemble *les subventions pour l'expansion économique à l'étranger*, est en augmentation de 2.980.000 F, passant de 18.364.230 F à 21.344.230 F. L'essentiel de l'augmentation des crédits de ce chapitre concerne la dotation du Centre national du Commerce extérieur, qui passe de 11.447.680 F à 14.127.680 F.

Les crédits du Centre national du Commerce extérieur, pour la première fois supérieurs au milliard d'anciens francs, l'an dernier, montent allégrement vers le milliard et demi. L'augmentation de 2.680.000 F résulte :

— à concurrence de 1.300.000 F, de l'incidence des majorations de salaires dans la fonction publique ;

— à concurrence de 550.000 F, de l'affectation de crédits destinés à financer des actions nouvelles qui seront entreprises par le Centre en faveur des exportations (Semaine commerciale, prospection, invitations et accueil d'acheteurs étrangers) ;

— à concurrence de 550.000 F, de crédits destinés à permettre la surélévation de l'immeuble du Centre ;

— à concurrence de 280.000 F, de la prise en charge par le Centre National du Commerce Extérieur de la documentation des postes de l'expansion économique à l'étranger.

On relève, par ailleurs, dans ce chapitre une augmentation de 300.000 F du crédit affecté aux *expositions et salons spécialisés organisés en France pour favoriser l'exportation*. Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'invitation de personnalités étrangères à la deuxième Quinzaine Technique qui se tiendra, en mai 1964, à Paris.

Comme on peut le constater, les augmentations de crédits sont, en général, modérées et justifiées principalement par la hausse des traitements et salaires. Votre Rapporteur ne s'y attardera pas longuement, soulignant seulement que le rythme d'accroissement de la dotation du Centre National du Commerce Extérieur lui paraît rapide : 23,4 % par rapport à 1963 et 47,3 % par rapport à 1962.

Votre Rapporteur, sans s'attarder sur ces crédits qui font l'objet d'un examen attentif du Rapporteur de la Commission des Finances M. Desaché, se bornera à examiner un certain nombre de problèmes d'ordre économique, en liaison directe avec les crédits qui viennent d'être évoqués, à savoir : l'activité de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et l'orientation des travaux de recensement, l'action des pouvoirs publics sur la distribution commerciale, l'évolution des prix et des indices qui servent à les mesurer, enfin celle des relations économiques extérieures, à la fois dans le cadre de la balance commerciale de la France et sur le plan des organismes contribuant à l'expansion économique à l'étranger.

I. — L'activité de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

1° TACHES ACCRUES DE L'I. N. S. E. E.

Les crédits consentis à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, en augmentation de 14.451.000 F, atteignent 60 millions de francs en 1964.

La raison majeure de cette augmentation réside avant tout dans la nécessité de renforcer les effectifs des corps techniques de cet Institut appelé à jouer un rôle de premier ordre dans la préparation des plans et notamment du V°. Par ailleurs, l'I. N. S. E. E. doit développer les statistiques de base, améliorer les travaux de synthèse nécessaires à une meilleure connaissance de la conjoncture et à l'établissement des comptes nationaux.

Signalons que les crédits budgétaires de 1963 (art. 34-87) d'un montant de 25 millions de francs et qui avaient été prévus pour le recensement industriel et celui des transports, ont été supprimés dans le budget 1964. Seul un crédit de 12.660.000 F est inscrit au titre des travaux de recensement et d'enquêtes.

2° LES TRAVAUX DE RECENSEMENT

A. — *Le recensement démographique en cours d'exploitation.*

L'exploitation du recensement démographique se poursuit. En novembre 1962, le volume : « Population de France » a pu donner le résultat global des opérations. Il a été complété en 1963 par une série de 90 fascicules départementaux donnant des résultats communaux complémentaires de la population légale, avec des récapitulations par cantons, agglomérations urbaines, etc.

Le dépouillement détaillé des questionnaires a débuté par un sondage au 1/20, destiné à fournir les principaux résultats pour la France entière et les régions de programme.

Actuellement, l'échantillon au 1/20 a été entièrement chiffré, perforé et reporté sur bandes magnétiques ; la plus grande partie des tableaux ont été produits et utilisés pour la préparation des projections démographiques et économiques jusqu'en 1970, nécessaires à la préparation du V^e Plan.

Les cartothèques départementales commenceront à être reportées sur bandes magnétiques et exploitées en janvier 1964.

B. — *Le recensement industriel et celui des transports.*

Le recensement industriel, entrepris au printemps 1963, est, à l'heure actuelle, en voie d'achèvement.

Au 1^{er} octobre 1963, plus de 80 % des questionnaires avaient été retournés à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

La vérification approfondie des questionnaires remplis est en cours. Elle nécessite fréquemment des demandes complémentaires aux entreprises concernées, par téléphone, par lettre ou par enquêteur.

Le chiffrage des questionnaires des entreprises occupant moins de 20 salariés, et la mise sur cartes perforées des renseignements débiteront avant la fin de l'année.

Les mêmes opérations, pour les entreprises occupant 20 salariés et plus, auront lieu au début de 1964.

L'exploitation mécanographique en vue de la publication des tableaux de résultats est prévue dans le courant de l'année 1964.

Quant au recensement général des transports, il a été commencé au début de la deuxième quinzaine de septembre 1963 et terminé fin octobre. Les premières informations sommaires tirées de l'exploitation de ces questionnaires seront disponibles au cours de l'été 1964.

C. — *Un recensement de la Distribution en 1966.*

En vue de permettre le lancement d'un recensement de la *Distribution* en 1966, les travaux préparatoires débiteront dès 1964.

Un crédit de 250.000 F, retenu au budget de 1964, permettra de commencer une mise à jour complète du fichier des établissements et du fichier des entreprises à établissements multiples, pour ce qui concerne les unités soumises au recensement de la distribution.

Ces fichiers sont, certes, déjà mis à jour chaque année au moyen de divers documents administratifs, mais ce travail ne peut être encore conduit de façon exhaustive. En outre, l' I. N. S. E. E. n'est pas toujours averti de la cessation d'activité des petites entreprises, et seule une enquête particulière permet de constater leur disparition.

Les fichiers fourniront les adresses des entreprises à interroger. C'est pourquoi cette opération préliminaire est fondamentale pour le succès du Recensement.

Ce travail devra se poursuivre en 1965, mais dès 1964 seront également entreprises la mise à jour des questionnaires et la préparation d'une enquête-pilote.

II. — L'action des pouvoirs publics sur la distribution commerciale.

Les spécialistes (et même l'opinion publique) qui se penchent sur le problème de la distribution commerciale reconnaissent — eu égard à l'anarchie qui sévit dans de nombreux secteurs — la grande défectuosité de notre appareil commercial. Et plus particulièrement dans trois directions :

— retard dans l'application des techniques modernes, seules susceptibles de contribuer à l'abaissement des coûts ;

— dispersion considérable des entreprises, expliquant les écarts de productivité, allant pour des entreprises d'une même branche et de structure comparable, de 1 à 8 et parfois de 1 à 12 ;

— absence d'une politique commerciale rationnelle appuyée sur une gestion adaptée à la structure de l'entreprise.

C'est donc en s'attaquant aux causes du retard technique et en assurant la promotion des méthodes modernes de gestion et d'organisation des entreprises que l'on assure le meilleur moyen d'améliorer l'efficacité du secteur commercial.

A cette préoccupation ont répondu les actions engagées par la Direction des Affaires Commerciales en vue de :

— sensibiliser les commerçants aux techniques modernes de gestion et d'organisation ;

— développer la formation professionnelle et l'assistance technique aux petits et moyens commerces ;

— accroître le volume des crédits d'équipement et de modernisation ;

— mettre en place une infrastructure moderne (marchés d'intérêt national et abattoirs) qui conditionne l'amélioration de la commercialisation des denrées périssables.

1° CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE
NÉCESSAIRE AU COMMERCE MODERNE

A. — *Les marchés d'intérêt national et les abattoirs.*

Sur le plan de la réglementation des marchés d'intérêt national, différents textes ont été élaborés et, notamment, un décret définissant les opérations commerciales interdites, prévoyant le régime des dérogations et fixant le statut des différentes catégories d'usagers.

Un projet de règlement intérieur type a été publié. Enfin, le Ministre des Finances et des Affaires économiques se préoccupe de renforcer la coordination entre les différents services et organismes qui s'occupent de la création et de la gestion des marchés d'intérêt national (cf. en annexe I, la liste des marchés d'intérêt national).

En ce qui concerne les abattoirs, la réalisation du plan d'équipement — qui vise à concentrer les structures d'abattage — est en cours.

640 abattoirs publics ont été retenus ; ils représentent une capacité d'abattage de 2.095.000 tonnes par an (l'état d'avancement des travaux est précisé en annexe II, page 52).

Quant aux abattoirs privés, la liste des établissements autorisés est actuellement à la signature des Ministres intéressés.

B. — *Les crédits consentis aux petites
et moyennes entreprises.*

Les petites et moyennes entreprises ont bénéficié, ces dernières années, d'importantes masses de crédit mises à la disposition du commerce pour étendre et moderniser ses installations puisque, sur un montant de 168 millions de francs en 1960, 245 millions de francs en 1961 et 371 millions de francs en 1962, elles ont obtenu respectivement 125 millions de francs, 176 millions de francs et 245 millions de francs.

Les sources de crédit auxquelles elles peuvent avoir recours, outre les prêts privés qui ne peuvent être évalués, sont de trois

sortes : la Caisse centrale de Crédit hôtelier, commercial et industriel, la Caisse centrale de Crédit coopératif et, tout spécialement, les Sociétés de Caution mutuelle.

Tous ces organismes font bénéficier les petites et moyennes entreprises de prêts à moyen terme pour faciliter leurs investissements en véhicules, équipements et matériel ; le Crédit hôtelier et le Crédit coopératif accordent en outre des prêts à long terme pour les investissements à caractère immobilier.

Crédits accordés au commerce en 1960 - 1961 - 1962.

	NOMBRE DE DOSSIERS					CREDITS ACCORDES en milliers de francs.				
	1960	1961	Aug- menta- tion.	1962	Aug- menta- tion.	1960	1961	Aug- menta- tion.	1962	Aug- menta- tion.
Crédit national.....	30	57	+ 90 %	83	+ 45 %	42.820	59.027	+ 38 %	100.125	+ 69 %
Crédit hôtelier.....	1.096	1.340	+ 22 %	1.550	+ 15 %	40.305	57.402	+ 42 %	75.905	+ 32 %
Crédit coopératif....	117	191	+ 63 %	201	+ 5 %	15.020	29.090	+ 94 %	34.066	+ 17 %
Sociétés de caution mutuelle	2.643	2.982	+ 12 %	3.741	+ 25 %	70.147	90.320	+ 29 %	134.651	+ 49 %
S. D. R.....	»	25	»	29	+ 16 %	»	24.570	»	26.640	+ 8 %
Totaux	3.886	4.595 (1)	+ 18 %	5.804 (2)	+ 26 %	168.292	260.409 (1)	+ 54 %	371.387 (2)	+ 42 %

(1) Dont 3 dossiers de prêts de productivité pour un montant de 440.000 F.

(2) Dont 17 dossiers de prêts de productivité pour un montant de 1.545.000 F, soit une augmentation de 251 %.

2° LA CONVOCATION DES ASSISES NATIONALES DU COMMERCE

Après avoir évoqué l'ensemble des problèmes posés au Commerce français dans son contexte national et international, les Assises nationales du commerce se sont séparées provisoirement en créant quatre groupes de travail.

Le premier a procédé surtout à l'étude du problème du « remembrement commercial » en vue d'une amélioration de la productivité devant bénéficier au consommateur. Il a commencé l'étude des problèmes particuliers qui se posent en matière de crédit au commerce.

Le second groupe — celui de la fiscalité — examine en priorité l'étude de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires. Il se propose d'examiner l'incidence sur les prix de la réforme envisagée et d'évaluer l'importance de la détaxation des investissements.

Un troisième groupe — Prix et coût de la distribution — s'est donné pour tâche d'étudier les problèmes concernant le coût de la commercialisation, la réglementation des prix et les perspectives d'avenir dans les différents secteurs commerciaux. Il a déjà examiné le régime des prix imposés, la pratique des prix conseillés, des concessions exclusives et des prix de vente.

Un quatrième groupe — celui de la Réglementation commerciale — a adopté une série de conclusions portant sur :

- le mode de détermination des loyers commerciaux en distinguant les révisions triennales des renouvellements de bail ;
- la durée maximum des baux commerciaux qui doit être limitée à 9 ans ;
- la désécialisation des baux commerciaux ;
- les problèmes afférents aux horaires d'ouverture d'établissements et la nécessité d'assouplir, à cet égard, le régime en vigueur.

Le groupe entame l'étude du para-commercialisme et les modifications à apporter au régime de l'enseignement commercial.

3° L'ENCOURAGEMENT AUX RECHERCHES DANS LE DOMAINE COMMERCIAL (Chapitre 44-80)

La recherche dans le domaine commercial, dotée d'un crédit reconduit de 300.000 F, a permis d'opérer dans les trois directions suivantes :

- amélioration des connaissances statistiques sur la structure et l'évolution du commerce ;
- étude des problèmes économiques, en ce qui concerne notamment les méthodes modernes de gestion des entreprises commerciales ;
- aspects psychologiques et sociologiques des processus de modernisation dans le secteur commercial.

Par ailleurs, un Comité de la Recherche commerciale, créé en 1962, fonctionne régulièrement auprès de la Direction des Affaires commerciales. Y siègent, à côté des représentants de l'Administration, ceux de l'Université, de la Recherche scientifique et un certain nombre de professionnels donnant leur avis sur l'orientation des recherches.

A. — *Développement des connaissances statistiques.*

Si, depuis 1962, fonctionne au sein de la Direction des Affaires commerciales un Bureau central de Statistiques commerciales, il convient de signaler, en matière de statistiques, le rôle prépondérant joué par l'Association française des Recherches et d'Etudes statistiques commerciales (A. F. R. E. S. C. O.). Cet organisme a reçu, au titre du chapitre 44-80, un crédit de 140.000 F, qui lui a permis d'orienter ses actions dans les quatre directions suivantes :

a) Une enquête permanente, d'ordre purement statistique, sur les variations globales de l'appareil commercial français, quant au nombre des établissements et des points de vente, dans le commerce de gros et de détail ;

b) Une enquête sur la structure départementale du commerce, afin de connaître le réseau de distribution pour chaque branche d'activité et la contexture respective du commerce urbain et du commerce rural. Cette enquête, menée dans douze départements et à Paris, va pouvoir s'accélérer dans les années à venir ;

c) L'étude de l'évolution interne des structures, en d'autres termes, de l'adaptation des différentes branches du commerce aux modifications des besoins et des habitudes des consommateurs.

Une première étude, parue pour les années 1960 et 1961, a porté sur les modifications par branches, par régions et par départements.

Une seconde étude entend exploiter les résultats de 1963. Il s'agit d'enquêtes minutieuses portant sur une centaine de branches dans quatre-vingt-dix départements.

L'A. F. R. E. S. C. O. publie, en outre, plusieurs fascicules mensuels, un recueil de statistiques des établissements, de l'effectif des salariés et du chiffre d'affaires par profession.

B. — *Etude des problèmes économiques relatifs au commerce.*

Un certain nombre d'organismes ont été encouragés en 1963 à développer des recherches, soit fondamentales, soit appliquées.

Il en est ainsi du *Centre d'Etudes du Commerce* (5.500 F) qui a organisé une enquête sur le commerce rural, une autre sur l'étude des ventes par tournées et camions-magasins.

Cet organisme a également accompli des recherches d'ordre prospectif sur l'évolution de la structure commerciale de certaines villes en expansion comme Strasbourg, Thionville, Narbonne, Nîmes et Perpignan.

Par ailleurs, le *Centre d'Observation économique* de la Chambre de Commerce de Paris procède à la réalisation d'un programme portant sur l'étude monographique de la distribution des articles textiles en France et la recherche sur les circuits d'alimentation collective en France.

Un certain nombre d'organismes universitaires d'enseignement supérieur se sont spécialisés dans l'étude des problèmes commerciaux. Il s'agit, en l'occurrence, des *Instituts d'Administration des Entreprises des Universités d'Aix-Marseille* (étude des supermarchés et grands magasins) ; de *Bordeaux* (distribution et aménagement du territoire, développement des groupements d'achats dans le Sud-Ouest) ; de *Rennes* : diverses études sur l'élément « superficie » dans la distribution de détail ; sur la rémunération des gérants et du personnel d'encadrement dans la vente, etc.

C. — *Aspects psychologiques et sociologiques des processus de modernisation dans le secteur commercial.*

C'est encore le *Centre d'Observation économique* de la Chambre de Commerce de Paris qui, en ce domaine, a entrepris cette année une nouvelle recherche sur les besoins à long terme d'un certain nombre d'activités professionnelles en personnel commercial.

Cette étude a pour objet d'évaluer les besoins français pour 1965-1970 en matière de population active employée dans la distribution et de déterminer les effectifs du personnel affecté, uniquement à la vente.

D'autres études similaires sont à l'ébauche devant le Comité de la Recherche commerciale.

4° L'AIDE AUX ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS

(Chapitre 44-81.)

Le crédit de 300.000 F ouvert pour 1963 a été attribué, sous le contrôle de la Direction générale des Prix et des Finances économiques, à sept organisations spécialisées de consommateurs

en vue de les aider à mener à bien certaines tâches d'intérêt général, sans contrepartie lucrative, conformes à leurs objets particuliers et préalablement définies dans le cadre d'un programme d'ensemble. Ces tâches concernent les domaines suivants :

— information et éducation des consommateurs sur ce qu'ils doivent savoir concernant le marché, la valeur comparée des produits, la réglementation, la tenue d'un budget dans leur intérêt personnel et dans l'intérêt général ;

— participation aux études et enquêtes destinées à préciser les besoins des consommateurs et les conditions dans lesquelles ils peuvent être satisfaits au moindre coût.

— organisation d'actions concertées en vue d'obtenir, sur un marché local ou sur le marché national, une meilleure harmonisation de l'offre et de la demande.

En 1963, les organisations de consommateurs ont été invitées à participer au « Comité national de la consommation » et aux « Assises nationales du commerce ».

La contribution apportée par les unions de consommateurs à ces conseils et à leurs groupes de travail s'est sensiblement développée au cours de cette année ; elle est appelée à s'étendre encore durant les prochains mois et met à leur charge une part grandissante de dépenses.

On y trouve maints exemples des services rendus à la demande des Pouvoirs publics dans les divers domaines mentionnés ci-dessus :

1° Publication des résultats d'essais comparatifs concernant des produits de grande consommation, en ce qui concerne leurs prix, leurs aptitudes à l'emploi et leurs qualités du point de vue de la santé ; contrôle de la valeur informative de la publicité ; action destinée à écarter les publicités mensongères ;

2° Participation aux campagnes destinées à assurer la stabilité des prix, tant par une information sur le comportement du commerce que par des initiatives propres à stimuler la concurrence ;

3° Participation à des enquêtes demandées par l'Administration concernant l'évolution des prix et des conditions de vente des produits de consommation usuelle.

Le programme de travail pour l'année 1964, dans les trois domaines précités, sera établi en tenant compte notamment des délibérations du « Comité national de la consommation » et des « Assises nationales du commerce », d'où résulteront un ordre d'urgence et une hiérarchie des tâches demandées aux organisations de consommateurs.

5° L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU COMMERCE
ET L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL (Chapitre 44-82)

A. — *L'assistance technique.*

En 1963, un crédit global de 1.765.000 F avait été ouvert aux trois formes d'assistance technique : la formation d'assistants techniques, la vulgarisation des techniques modernes de commercialisation, l'aide aux centres de productivité commerciale.

La formation d'assistants techniques :

Doté pour 1963 d'un crédit de 850.000 F, le Centre de Formation des Assistants techniques du commerce et consultants commerciaux a mis en œuvre le programme de formation de 250 « A. T. C. » en 5 ans. Il forme chaque année de 35 à 40 A. T. C. et assure le perfectionnement permanent des promotions antérieures. Au début de 1963, près de 100 A. T. C. étaient en fonction.

La vulgarisation des techniques modernes de commercialisation :

Les actions de vulgarisation et d'information des commerçants sont menées par les organismes suivants ayant bénéficié en 1963 de subventions :

Le Service Interconsulaire du Commerce et de la Distribution (110.000 F) ;

Le Centre d'Etudes du Commerce (191.000 F) ;

L'Institut français du Libre-Service (70.000 F).

L'aide aux Centres de productivité commerciale :

Il s'agit ici d'une aide accordée à une série de centres d'études, de groupements professionnels, de centres de productivité dont les initiateurs entendent améliorer les connaissances des commerçants en matière de méthodes modernes de gestion d'entreprises, en donnant aux commerçants l'occasion d'assister à des sessions de formation de durée variable. Les pouvoirs publics prennent

à leur charge 50 % des frais occasionnés par le financement des programmes. Les initiatives se sont multipliées en 1963 et c'est ainsi que furent subventionnés :

- le Centre d'Etudes de la confiserie (34.887,50 F) ;
- le Conseil National de l'épicerie (166.137,50 F) ;
- le Centre de Productivité de l'épicerie en gros (86.500 F) ;
- le Centre de Réalisations de Productivité du commerce de la chaussure (60.000 F) ;
- le Groupement l'Elite — horlogerie-bijouterie (26.950 F) ;
- la Fédération nationale des coopératives de consommation (10.600 F).

B. — Une « Cendrillon » : l'enseignement commercial.

Encore moins que l'enseignement technique — ce qui n'est pas peu dire — l'enseignement commercial se trouve au bas de l'échelle des préoccupations officielles. La place réservée à la formation commerciale est plus que restreinte, elle est insignifiante. Il importe de remédier rapidement à cette lacune.

Quelques initiatives prises par la Direction des Affaires commerciales ont consisté à encourager, soit la création d'institutions nouvelles, soit l'élaboration de programmes mieux adaptés que ceux qui existent.

Il nous a été dit qu'on s'était efforcé, dans tous les cas, d'agir en liaison étroite avec le Ministère de l'Education nationale et d'intéresser cette administration aux besoins, trop souvent minimisés ou ignorés, du secteur commercial.

Création d'écoles spécialisées :

A la demande de professionnels, aidés par les Chambres de Commerce, par les villes et les conseils généraux, six établissements d'un type nouveau, destinés à répondre à des besoins précis de perfectionnement ont vu le jour :

- à Colmar, une école du commerce de détail textile ;
- à Strasbourg et à Rouen : des écoles des commerces de l'alimentation générale ;
- à Nantes, une école des commerces de détail ;

— à Clermont-Ferrand, une école interprofessionnelle des commerces de détail ;

— à Metz, un centre de promotion des commerces de la quincaillerie et de l'équipement du foyer.

Quatre autres écoles doivent ouvrir en 1964 à Marseille, Avignon, Belfort et Toulouse.

La Direction des Affaires commerciales participe au lancement de ces écoles par une subvention de « démarrage » de l'ordre de 50.000 F en moyenne. L'initiative en revient la plupart du temps aux Chambres de Commerce.

Développement de l'enseignement de la gestion commerciale :

Ce second type d'actions concerne :

a) *L'information et le perfectionnement des maîtres de l'enseignement technique commercial*, à travers une aide permanente apportée à la section « Commerce » du Centre de recherches de Productivité de l'Enseignement technique (C. E. R. P. E. T.). Cet organisme vise à permettre au personnel enseignant de s'informer des méthodes nouvelles de gestion des entreprises commerciales par l'organisation de sessions, conférences, journées d'information, stages, séminaires, etc.

b) *La création d'un enseignement commercial supérieur*. Depuis 1962, quatre Instituts d'administration des entreprises (Paris, Aix-Marseille, Bordeaux et Rennes) se sont déclarés disposés à introduire l'enseignement nouveau de la gestion et de l'administration des entreprises commerciales dans l'organisation des études universitaires. Un crédit de 200.000 F avait été prévu en 1963 pour assurer la promotion de ces enseignements.

6° L'ACTION DU « TÉLEX-CONSOMMATEURS » EST-ELLE EFFICACE ?

Votre Rapporteur s'est demandé quelle était l'efficacité des émissions du « Téléx-Consommateurs » pour lesquelles était prévu en 1963 un crédit de 550.000 F, porté à 1.550.000 F en 1964 ?

Il lui a été indiqué que « Téléx-Consommateurs » recevait un courrier abondant des téléspectateurs, et surtout des téléspectatrices, car les ménagères de toutes conditions représentent la presque totalité des correspondants.

L'importance de ce courrier, dont le volume a doublé depuis le début de la campagne de stabilisation des prix, prouverait l'intérêt des téléspectateurs pour les émissions ; certaines lettres comportent des critiques, mais la plupart expriment soit des encouragements, soit des demandes de renseignements complémentaires ; beaucoup regrettent que les émissions soient trop brèves, notamment au sujet de l'émission du lundi « Jeanne Achète à votre service », qui est une émission instructive et informative sur un thème donné.

En ce qui concerne l'efficacité des conseils donnés, il a été possible non d'en mesurer mais d'en apprécier les effets à de nombreuses reprises. Les conseils d'achat de tel ou tel produit se traduisent régulièrement par une demande accrue chez les commerçants pilotes qui notent une augmentation des ventes variant entre 20 et 30 %. Quant aux campagnes promotionnelles de vente spécialement réservées aux produits agricoles en brusque abondance, elles ont donné d'excellents résultats en 1962 pour la poire et le raisin, et en 1963 pour les pêches, tomates et surtout l'abricot dont la récolte exceptionnelle (le double de 1962) a pu être écoulée sans graves difficultés. L'action en faveur de la pomme de terre primeur a été moins efficace mais pour des raisons qui tenaient à la médiocre qualité de certaines provenances. Bien entendu, l'action du « Téléx-Consommateurs » est coordonnée avec celles d'autres organismes chargés d'assurer l'expansion des produits agricoles.

Pour 1964, il est envisagé :

— de diffuser des informations comprenant des communiqués quotidiens et hebdomadaires à 460 organes de presse et des bandes animées pour 225 émissions de « Téléx-Consommateurs » et 45 émissions de « Jeanne Achète à votre service » ;

— de doubler la durée de la dépêche quotidienne de « Téléx-Consommateurs » ainsi portée de 45 à 90 secondes ;

— d'étendre les émissions à cinq villes disposant d'un émetteur de télévision, ce qui implique la constitution de réseaux régionaux comportant environ 200 correspondantes, avec centralisation des observations quotidiennes à Paris,

les deux dernières mesures étant instamment demandées depuis longtemps par les téléspectateurs de province.

L'ensemble de ces projets nécessite un crédit de 1.550.000 F destiné au remboursement, à la fois, des prestations fournies par

l'organisme qui prépare les émissions et de celles fournies par la Radiodiffusion-Télévision française.

L'augmentation sensible des crédits accordés pour 1964 à « Téléx-Consommateurs » doit faire poser la question de la rentabilité de cette émission publicitaire. A une heure tardive, la ménagère informée du prix des produits alimentaires dans un quartier parisien, peut-elle se rendre dans ce quartier pour faire ses emplettes ? C'est matériellement impossible. Ce n'est donc que le lendemain qu'elle peut exercer par des remarques auprès de ses propres fournisseurs un effet modérateur et, sans doute, dans cette optique, « Téléx-Consommateurs » peut jouer un rôle utile. Mais il est permis de penser que le véritable problème n'est pas résolu par là. En vérité, il s'agit avant tout, dans le domaine des achats, de faire l'éducation du consommateur, de la ménagère par excellence, insuffisamment informée de la qualité des produits et du prix de la marchandise à la production.

En même temps, il faudrait, à travers « Téléx-Consommateurs » ou une autre formule télévisée, promouvoir et engager le civisme du monde commercial.

Sur ce diptyque, il semble que les organisateurs de « Téléx-Consommateurs », s'ils veulent atteindre leur véritable objectif, devraient augmenter leurs efforts. Pour l'immédiat, nous ne croyons pas que les crédits largement accrus puissent être justifiés par des résultats du passé.

III. — Les premiers résultats du Plan de stabilisation des prix.

Deux mois à peine s'étant écoulés depuis l'annonce du Plan de stabilisation des prix, les premiers résultats peuvent être analysés sur trois plans : réglementaire, psychologique et de contrôle.

1° Actions réglementaires.

Le blocage des prix industriels du mois de septembre est venu cumuler ses effets avec ceux qui résultaient des engagements pris par les professions, à la suite de la levée des précédents arrêtés de taxation d'avril 1963.

Les engagements pris, en général, jusqu'au 31 décembre 1963, par les professions concernées par ce blocage (textiles, ameublement, accessoires automobiles, droguerie) ont été bien tenus dans l'ensemble. Des baisses importantes peuvent être constatées, dans le secteur de l'ameublement (8 à 18 % dans le commerce spécialisé), de la droguerie et des accessoires pour automobiles. La répercussion autorisée du prix des matières premières a joué en ce qui concerne l'industrie de la laine, mais la hausse de 25 % intervenue sur le cours de la matière première depuis le début de 1963 n'avait pas été entièrement répercutée au moment du blocage de septembre. Comme l'engagement en avait été pris par la profession, des efforts tangibles ont été faits sur certains articles traditionnellement achetés à la rentrée d'automne.

Les engagements de baisse de 4 % pris dans le secteur de la quincaillerie, notamment en ce qui concerne l'outillage agricole à main, et des articles de grande diffusion ont été également tenus.

Le blocage général des prix industriels au 31 août a été complété par diverses circulaires qui en ont étendu le champ d'application dans les cas limites où le blocage aurait pu être tourné. Cent seize demandes, dont dix-huit émanant de Fédérations, ont été déposées auprès des Services en vue d'une dérogation au blocage. Les demandes les plus nombreuses concernent le secteur des produits alimentaires (salaison, biscuiterie) et le secteur des textiles (laine, lin) qui ont eu à subir des hausses récentes et importantes des matières premières incorporées, que celles-ci soient nationales ou importées.

2° Actions de persuasion.

Outre les résultats obtenus au stade de la distribution dans les secteurs qui avaient été touchés par les arrêtés de taxation d'avril 1963 (cf. *supra*), la Direction générale des Prix et des Enquêtes économiques a poursuivi son action en faveur des consommateurs dans trois directions :

Les 100.000 points de vente. — Cette campagne qui se déroule du 23 septembre au 1^{er} décembre 1963 a pour effet de réaliser des ventes promotionnelles sur des produits de grande consommation, essentiellement alimentaires, dont la liste change chaque quinzaine. Un effort publicitaire intense a été réalisé tant par le Gouvernement que par les professionnels (succursalistes, coopératives de consommation, commerce indépendant associé). Cette action, qui reprend une campagne analogue d'avril 1963, obtient des résultats satisfaisants, ainsi qu'en font foi certaines ruptures de stocks qui se sont produites localement sur tel produit-témoin et les tentatives faites par des commerçants non organisés de se joindre au mouvement.

Les professionnels-pilotes. — Ce mouvement, qui touche les poissonniers, les volaillers, les droguistes, quelques bouchers, les crémiers et les charcutiers, a pour objet de grouper des commerces-témoins dans lesquels des efforts réels sont faits en vue d'offrir aux consommateurs un certain nombre de produits à des prix raisonnables, en échange d'une publicité adéquate. Le mouvement tend à s'étendre à la fois sur le plan géographique (de la région parisienne vers la province) et sur le plan professionnel. Il est à noter que lors de la récente grève des boucheries, les bouchers-pilotes ont maintenu ouverts leurs commerces.

La publicité officielle. — Des émissions du Téléx-Consommateurs, reprises également à la radio, attirent l'attention des auditeurs sur la tendance générale des arrivages, le niveau moyen des prix, les produits objets des campagnes de quinzaine dans les 100.000 points de vente et les centres d'achat avantageux, en indiquant les prix que les professionnels se sont engagés à tenir pour certains articles.

3° Contrôles.

Blocage des prix industriels. — Les contrôles immédiatement mis en place après la parution de l'arrêté de taxation ont fait apparaître que ce dernier était convenablement respecté. Lorsque des

dépassements ont été constatés par rapport au tarif au 31 août 1963, notamment dans le secteur textile, l'intervention des Services des Enquêtes économiques a incité les services commerciaux des entreprises à revenir aux prix antérieurement pratiqués.

D'une manière générale, si les industriels admettent volontiers la nécessité de freiner une hausse des prix qui, surtout dans le cas des industries exportatrices, était génératrice à leurs yeux de difficultés à terme rapproché, ils demandent que soit pris en considération l'évolution du niveau des prix dans les années passées, et que ne soient pas traités de la même façon les produits dont les prix sont en 1963 inférieurs au niveau de 1959 et ceux qui ont largement augmenté durant cette période.

Taxation des produits alimentaires. — Au cours du mois de septembre 1963, 1.400 contrôles ont été effectués dans le seul département de la Seine : 45 infractions ont été relevées. Le contrôle des bouchers a été assuré par 1.400 agents de divers services (dont 200 dans le département de la Seine).

*

* *

En conclusion, le Plan de stabilisation a débuté dans des conditions satisfaisantes, tant sur le plan technique que sur le plan psychologique. Aux actions analysées ci-dessus s'ajoutent les conséquences des mesures prises dans d'autres domaines (restriction du crédit, action sur l'emploi). Leur incidence ne pouvant encore être appréciée il est prématuré d'essayer de dresser d'ores et déjà un bilan complet des premiers résultats du Plan de stabilisation.

Notons cependant que le Gouvernement a décidé lors du Conseil des Ministres du 14 novembre de renforcer son plan initial. Les nouvelles mesures concernent les prix de la viande et de certains services privés, la réduction de certains droits de douanes, la limitation du volume du crédit et la modification du taux de l'escompte, les crédits à l'exportation et certaines réformes de structure. Ce renforcement laisse à penser que les résultats acquis en deux mois n'ont pas été totalement satisfaisants.

IV. — La mesure de l'évolution du coût de la vie.

A propos du Plan de stabilisation se pose avec un peu plus d'acuité le problème de la valeur des indices de prix de détail qui sont censés traduire l'évolution du coût de la vie. L'établissement de nouveaux indices de prix de détail devrait permettre, dès cette année, une meilleure appréciation de cette évolution.

Les crédits affectés aux travaux de recensement et d'enquêtes comportent notamment, pour l'année 1964, une augmentation de 1.760.000 F afin d'établir de nouveaux indices de prix de détail mieux adaptés aux structures actuelles de la consommation et couvrant un plus grand nombre de catégories de population que les indices établis sur la base 100 en 1956/1957. Il s'agit, en premier lieu, de remplacer l'indice des 250 articles à Paris et celui des 235 articles dans les grandes agglomérations de province par un indice national des 259 articles qui aura un champ territorial élargi et des pondérations plus proches des structures actuelles de consommation que celles des indices qu'il remplacera. Il s'agit, en second lieu, de préparer et de calculer de nouvelles séries d'indices de prix de détail qui seront publiés à partir de 1965. Ces nouveaux indices, qui auront une base 100 en 1964, seront établis en utilisant les résultats de l'enquête générale sur la consommation actuelle en cours, couvriront l'ensemble des agglomérations urbaines et intéresseront l'ensemble de la population, alors que le nouvel indice des 259 articles, *rendu public officiellement le 30 octobre 1963*, ne concerne que les ménages de salariés de condition modeste.

1° CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEL INDICE DES PRIX DE DÉTAIL DES 259 ARTICLES

Cet « indicateur » a pour but de mesurer l'évolution de l'ensemble des prix de produits ou services consommés par les ménages de toutes tailles (célibataires exclus) dont le chef est ouvrier, employé ou personnel de service. Il est destiné à remplacer

l'ancien indice des 235 articles calculé pour les agglomérations importantes de la province et celui des 250 articles calculé pour l'agglomération parisienne.

Alors que les indices « des 250 articles » et « des 235 articles » retraçaient séparément l'évolution des prix dans l'agglomération parisienne et dans 17 villes sièges de directions régionales de l'I. N. S. E. E., le nouvel indice vise à enregistrer les variations des prix à la consommation d'une façon globale et unique.

L'indice des « 259 articles » résume l'information recueillie sur l'ensemble du territoire métropolitain. Bien que pour des raisons financières l'observation soit actuellement limitée à des agglomérations d'au moins 10.000 habitants, les relevés, au nombre d'environ 120.000 en moyenne par mois, sont effectués sur 100 centres-témoins entre lesquels sont distribués 12.000 points de vente.

L'indice qui traduit le *coût de la vie dans les villes* d'au moins 10.000 habitants, est calculé sur la base 100 en 1962.

Il est soumis à une double structure de pondération. *D'une part, celle-ci reflète les valeurs relatives des différents postes de dépense des ménages de condition modeste.* Par rapport à l'indice des 250 articles, la part de chacun des six groupes d'articles qui intervient dans le calcul du nouvel indice, a évolué ainsi :

- Aliments et boissons, réduction de 51,1 % à 45 % ;
- Habitation pratiquement sans changement, 18,7 à 18,5 % ;
- Hygiène et soins, 7 % à 8,6 % ;
- Transports, réduction de 7 à 6,5 % ;
- Habillement et linge, augmentation de 9,2 % à 13,3 % ;
- Distractions et divers, augmentation de 7 % à 8,1 %.

On remarque ainsi que la part des produits alimentaires est moins importante que dans les anciens indices. En compensation, celles de l'habitation, de l'habillement et du groupe « distractions et divers » sont en augmentation.

D'autre part, *les pondérations sont réparties entre les différentes régions selon l'importance du nombre des ménages* (tel qu'il résulte du dernier recensement national). Ainsi « le poids » des

18 directions régionales de l'I. N. S. E. E. dans le nouvel indice est, en pourcentage, le suivant :

Région de Bordeaux	3,1
— Clermont-Ferrand	1,6
— Dijon	3,4
— Lille	10,6
— Limoges	0,8
— Lyon	8,9
— Marseille	7,7
— Montpellier	1,9
— Nancy	4,8
— Nantes	3,6
— Orléans	2,6
— Paris	33,3
— Poitiers	1,5
— Reims	4
— Rennes	2,4
— Rouen	4,7
— Strasbourg	2,5
— Toulouse	2,6

L'évolution des prix de chaque poste de dépense est suivie à l'aide d'un ou de plusieurs articles-témoins dans le choix desquels les conditions suivantes ont été observées :

Ce sont des articles de qualité suivie et de caractéristique simple. Ils sont généralement achetés par des ménages de condition modeste.

Les mouvements de prix de ces articles peuvent être considérés comme représentatifs de ceux de consommation dont ils portent le poids.

L'élargissement des bases de l'observation s'est traduit par un léger accroissement du nombre des articles suivis (neuf de plus à Paris, vingt-quatre de plus en province). On remarque l'apparition d'articles nouveaux : la crème glacée, l'automobile, le rasoir électrique, l'appareil de télévision, l'électrophone, les disques, l'appareil photographique. Cet accroissement du nombre des produits manufacturés retenu correspond à l'équipement des ménages constaté par les enquêtes spécialisées. L'élargissement de base de l'obser-

vation s'est traduit également par une nouvelle augmentation du nombre des modèles et qualités destinés à représenter chaque article-témoin.

Les niveaux atteints au cours des premiers mois de 1963 par le nouvel indice national des « 259 articles » (base 100 en 1962) sont les suivants :

Janvier	102,5
Février	103,1
Mars	103,4
Avril	103,6
Mai	104,0
Juin	104,7
Juillet	105,1
Août	105,5
Septembre	106,2

On constate donc que l'indice national des « 259 articles » a évolué de la même façon que l'indice parisien des « 250 articles ».

2° CRITIQUES

Votre Rapporteur ne peut que se montrer favorable à l'amélioration des instruments de mesure de l'évolution du coût de la vie. Il tient, à ce propos, à présenter les observations suivantes :

A. — Il est, à première vue, fâcheux que les deux indices officiels publiés depuis 1956, l'indice des 179 articles sur lequel on indexe le salaire minimum interprofessionnel garanti (S. M. I. G.) qui était censé traduire l'évolution des dépenses du manœuvre célibataire, et l'indice des 250 articles destiné à refléter l'évolution du coût de la vie pour une famille moyenne, aient varié dans des proportions sensiblement différentes.

Ayant à peu près la même base de départ (juin 1957 pour l'indice des 250 articles et juillet de la même année pour l'indice des 179 articles), ils se retrouvent, en septembre 1963, l'un, celui des 250 articles, à 151,9, et l'autre, celui des 179 articles, à 138,41. On donnera comme raison théorique à cette importante différence que les indices n'ont pas la même structure et que les dépenses du manœuvre célibataire ne sont pas les mêmes que celles d'une famille de condition moyenne. Mais, fera-t-on véritablement croire à l'opinion que le coût de la vie n'a augmenté que d'un peu

plus de 38 % pour un célibataire de condition modeste et de plus de 50 % pour une famille de condition moyenne ?

Le Gouvernement a d'ailleurs mesuré combien l'actuel indice des 179 articles était complètement dépassé puisque à diverses reprises il a relevé le salaire minimum interprofessionnel garanti d'un pourcentage supérieur à celui du relèvement de l'indice. N'était-ce pas avouer que l'application exacte de celui-ci aurait particulièrement défavorisé les salariés les moins rémunérés et que l'instrument de mesure était mauvais ?

B. — On ne peut donc qu'encourager tout effort de perfectionnement de l'instrument de mesure et l'apparition du nouvel indice des prix de détail dit « des 259 articles » qui se présente comme un indice national des prix à la consommation des familles de condition modeste.

Toutefois, si ce nouvel indice des 259 articles constitue une amélioration de la situation antérieure parce que plus conforme aux dépenses réelles de consommation des ménages, il présente encore une double lacune : il ne retrace que l'évolution des dépenses de consommation des ménages de condition modeste et, par ailleurs, s'il est un indice national, il ne traduit, à la vérité, l'évolution du coût de la vie que dans les villes d'au moins 10.000 habitants. En l'occurrence et d'après la pondération des différentes régions dans le calcul de l'indice, Paris compte pour un tiers, les régions de Lille, Lyon et Marseille pour près de 30 % au total et celles de Nancy, Rouen et Reims pour près de 15 % ; c'est-à-dire que les régions qui viennent d'être énumérées interviennent à concurrence des 3/4 dans la pondération nationale de l'indice, l'évolution du coût de la vie dans toutes les autres régions de France n'intervenant que pour le dernier quart. Par ailleurs, le fait que les relevés de prix ne concernent que les villes de plus de 10.000 habitants exclut totalement les campagnes dans le calcul du nouvel indice.

A la vérité, la situation antérieure était analogue et il n'y a pas, en la matière, de changement. Mais précisément, il y a là matière à réflexion : *on ignore totalement quelle est l'évolution du coût de la vie dans l'ensemble des communes rurales et, d'une manière générale, dans toutes les communes de moins de 10.000 habitants.* Certes, le crédit de 1.760.000 francs dont il a été question ci-dessus a, en partie, pour objet d'étendre l'observation des prix de détail en 1964 à un échantillon de communes de 2.000 à 10.000

habitants et de permettre l'établissement d'indices concernant l'ensemble de la population et non plus seulement les ménages de salariés de condition modeste. Votre Commission a donc considéré qu'il y avait là l'amorce d'une amélioration certaine.

C. — Mais dans le cadre du plan de stabilisation des prix, elle s'est préoccupée de la *sincérité des indices quels qu'ils soient quand le Gouvernement intervient pour bloquer ou abaisser les prix de produits courants*.

Les indices de prix, reflet déjà imprécis du coût de la vie, ne se trouvent-ils pas un peu plus faussés dans une telle conjoncture ? Selon M. Gilbert Mathieu (1), « on peut évaluer approximativement à quelque 51 % de l'indice des 179 articles et à 39 % de celui des 250 articles la partie pondérée de ces indices qui a fait l'objet d'interventions gouvernementales. Quant au nouvel indice des 259 articles, avant même d'entrer en vigueur, il se trouve l'objet de 107 interventions gouvernementales ».

Cette politique a pour objet à la fois d'abaisser les prix de produits courants et de peser du même coup sur l'indice officiel des prix de détail afin de mieux résister aux revendications des salariés.

Mais, dans de telles circonstances, l'évolution des indices traduit de plus en plus imparfaitement celle de l'ensemble du coût de la vie car une famille moyenne consomme quelque mille produits ou services et le coût total de ces produits ne baisse que faiblement lorsqu'une centaine d'articles voient leurs prix stabilisés ou légèrement diminués, alors que l'indice officiel des prix fléchit nettement quand la moitié de ses articles baissent ou restent stables.

On peut, dans ces conditions, douter de la valeur de l'instrument de mesure de l'évolution des prix dans le moment même où cet instrument est perfectionné. La seule solution réside dans l'accentuation de cet effort de perfectionnement : plus l'assiette de l'indice sera large et concernera un plus grand nombre de personnes de conditions différentes et vivant sur l'ensemble du territoire national, tant en ville qu'à la campagne, plus l'indice comportera un nombre d'articles élevés, plus son évolution se rapprochera de l'évolution réelle du coût de la vie effectif. *C'est donc à un perfectionnement continu de l'instrument de mesure des prix que la Commission convie le Gouvernement.*

(1) Cf. *Le Monde* des 3-4 novembre 1963 : action sur les prix et mesure du coût de la vie.

V. — L'évolution du commerce extérieur en 1963.

1. RUPTURE DE L'ÉQUILIBRE DE LA BALANCE COMMERCIALE ?

La situation générale de notre commerce extérieur peut se définir comme suit : si les exportations ont poursuivi un rythme de progression modérée et soulignent partant la vitalité économique de notre pays, il est non moins vrai que les importations ont pris, au cours de 1963, une cadence telle que l'équilibre de la balance commerciale reste très fragile et se trouve être voisin de la rupture. Traduits en chiffres, les neuf premiers mois de 1963 enregistrent pour toutes les zones des importations d'une valeur de 31.077 millions de francs contre 29.001 millions d'exportations, d'où un solde déficitaire de 2.076 millions. Le pourcentage de couverture des importations par les exportations est de 93 % contre 99,6 % pour les mêmes neuf premiers mois de l'année 1962.

Pour illustrer la situation, il convient de rapprocher ces chiffres et ces pourcentages des résultats des années antérieures :

— Résultats généraux (toutes destinations et origines) (millions de francs).

	1960	1961	1962
Importations	31.016	32.992	36.367
Exportations	33.901	35.668	36.356
	-----	-----	-----
Soldes	+ 2.885	+ 2.676	— 11
Couvertures	109 %	108 %	100 %

— Echanges avec l'étranger.

	1960	1961 (*)	1962
Importations	23.988	25.826	28.839
Exportations	23.744	26.618	29.050
	-----	-----	-----
Soldes	— 244	+ 792	+ 211
Couvertures	99 %	103 %	100,7 %

(*) Y compris la Côte des Somalis et les Etats d'Indochine.

— Echanges avec les pays de la Zone Franc.

	1960	1961	1962
Importations	7.028	7.166	7.528
Exportations	10.156	9.050	7.306
Soldes	+ 3.128	+ 1.884	— 222
Couvertures	145 %	126 %	97 %

Résultats du 1^{er} semestre 1963.

Importations	21.326 millions de francs.
Exportations	19.715 millions de francs.
Solde	— 1.611 millions de francs.
Pourcentage de couverture.....	92 %

Ces chiffres peuvent être rapprochés de ceux des premiers semestres des années précédentes (en millions de francs) :

	1 ^{er} SEMESTRE 1959.	1 ^{er} SEMESTRE 1960.	1 ^{er} SEMESTRE 1961.	1 ^{er} SEMESTRE 1962.
Importations	12.369	15.790	16.909	18.102
Exportations	12.869	17.253	17.783	18.246
Solde.....	+ 500	+ 1.463	+ 874	+ 144
Pourcentage de couverture	104 %	109 %	105 %	101 %

Cette comparaison montre le développement continu de nos échanges, qui ont progressé, de 1959 à 1963, de 72 % pour les importations et de 53 % pour les exportations.

Cette croissance se fait toutefois avec des phases alternées d'accélération et de ralentissement. C'est dans une période d'avance rapide que se situe le 1^{er} semestre 1963.

2° TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les traits caractéristiques de notre commerce extérieur, tels qu'ils se dégagent depuis le début de l'année 1963, peuvent être résumés comme suit :

Les importations ont progressé à un rythme rapide (+ 18 %) par rapport au premier semestre 1962, moins vite qu'en 1960,

mais elles continuent à devancer le rythme de progression des exportations, poursuivant en cela des tendances qui s'étaient déjà manifestées en 1961 et en 1962 ; comme au cours du premier trimestre de ces deux années, en effet, le progrès des achats, toutes zones, a été plus de deux fois supérieur à celui des ventes, mais chaque mouvement s'est accéléré.

Les exportations qui ne progressaient plus que très lentement au cours du second semestre de l'année 1962 ont, au contraire, enregistré en 1963, à partir du mois d'avril, une très nette reprise ; grâce aux seuls résultats des trois mois d'avril à juin, elles se sont accrues de 8 % par rapport au premier semestre de 1962, alors qu'en 1962, comme en 1961, elles ne s'étaient accrues que de 3 %. Ce mouvement s'est prolongé au cours des mois de juillet et de septembre, comme le montrent les pourcentages suivants, calculés par rapport au mois correspondant de l'année précédente :

<u>Mars.</u>	<u>Avril.</u>	<u>Mai.</u>	<u>Juin.</u>	<u>Juillet.</u>	<u>Août.</u>	<u>Septembre.</u>
+ 2 %	+ 18 %	+ 16 %	+ 9 %	+ 13 %	+ 17 %	+ 13 %

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations a diminué : 92 % pour l'ensemble du premier semestre, contre 101 % en 1962 ; 93 % au cours des neuf premiers mois, contre 100 % en 1962.

Notre balance commerciale demeure équilibrée. Les statistiques douanières ne comptabilisent pas les importations et les exportations sur les mêmes bases, puisque les premières sont prises pour leur valeur C. A. F., tandis que les secondes ne le sont que pour leur valeur F. O. B. Compte tenu de cette différence, on peut estimer qu'un pourcentage de couverture de 90 à 94 % correspond à une situation d'équilibre de la balance commerciale, en termes financiers.

3° ANALYSE SOMMAIRE DES ÉCHANGES

L'évolution par zones.

Les échanges avec les pays de la Communauté Economique Européenne ont continué à se développer au cours du premier semestre 1963 et la part de la C. E. E. dans notre commerce extérieur n'a cessé de s'accroître. Toutefois, le rythme de progression des échanges avec ces pays tend à se ralentir et n'est plus

nettement supérieur comme il l'était auparavant, à celui de la progression de notre commerce avec l'ensemble des pays étrangers. On observera, en outre, la dégradation sensible du bilan des échanges avec la C. E. E. qui se traduit au cours du semestre, pour la première fois, par un solde global déficitaire. L'analyse par pays montre en effet que les succès remportés sur le marché italien ne parviennent pas à compenser la détérioration relevée dans les échanges avec l'Allemagne, les Pays-Bas et l'U. E. B. L.

	6 MOIS 1962 (En millions de francs.)			6 MOIS 1963 (En millions de francs.)				
	Import.	Export.	Solde.	Import.	63/62.	Export.	63/62.	Solde.
Allemagne Fédérale ...	3.206	3.097	— 109	3.719	116	3.242	105	— 477
Italie	1.062	1.378	+ 316	1.260	119	1.751	127	+ 491
Pays-Bas	690	629	— 61	882	128	620	99	— 262
U. E. B. L.	1.207	1.541	+ 334	1.591	132	1.755	114	+ 164
Total C. E. E. ...	6.165	6.645	+ 480	7.452	121	7.368	111	— 84
Part C. E. E. dans le total général des échanges.	32,7 %	36,4 %		35 %		37,4 %		

Les échanges avec les pays de l'Association Européenne de Libre-Echange au cours du premier semestre viennent en tête pour le taux de progression qui devance même le taux d'accroissement relatif des échanges avec la C. E. E., si bien que la part de l'A. E. L. E. dans notre commerce total a sensiblement augmenté. Mais de la différence de rythme dans l'avance des importations (+ 25 %) et des exportations (+ 13 %) résulte une dégradation du solde des échanges qui devient moins favorable.

En ce qui concerne les pays développés situés hors d'Europe, des distinctions sont à faire selon les pays :

— la dégradation de notre position commerciale à l'égard des *Etats-Unis* s'accroît sous l'effet d'un accroissement rapide des importations et d'un recul concomitant des exportations ;

— les échanges restent fortement déséquilibrés vis-à-vis des *Vieux Dominions* mais l'évolution récente est plus favorable ; nos ventes, bien que modestes, progressent plus vite que nos achats ;

— les échanges avec le *Japon* cessent, pour la première fois, d'être déséquilibrés au détriment de ce pays en raison du progrès très accentué des livraisons japonaises ;

— en ce qui concerne les Pays de l'Est et de la Chine, l'essor des importations a été rapide, tandis que nos ventes demeuraient globalement stationnaires, d'ailleurs en sens opposé : déclin des ventes de produits industriels et de biens d'équipement à l'U. R. S. S., progrès à destination de la Chine, des pays satellites et de la Yougoslavie.

4° CAUSES DIRECTES ET INDIRECTES DE LA DÉGRADATION DE NOTRE BALANCE COMMERCIALE

De 1959 à 1963, la très vive progression des échanges avec les pays étrangers (plus de 85 %) a très largement compensé le recul du Commerce avec la zone franc ; il semble, du moins au cours des deux prochaines années et sous réserve de perturbations graves du système monétaire international, que la valeur de notre commerce doit encore augmenter, sous la pression de la concurrence étrangère comme sous l'impulsion de la demande et de la production intérieures. Seul le rythme de cette progression, dont les alternances d'accélération et de ralentissement ont été aussi un caractère distinctif de l'évolution de notre commerce extérieur au cours des dernières années, pourrait être modifié et ralenti.

Plus que le mouvement général des échanges, l'incertitude concerne donc leur équilibre.

L'équilibre de la balance commerciale a été affecté au cours du second semestre 1962, puis, encore plus, en 1963, par un certain nombre de facteurs, d'origine interne et externe, qui ont eu pour effet de stimuler le rythme d'accroissement des importations et de freiner celui des exportations ; ce sont principalement :

A l'intérieur :

— la pression de la demande, notamment sur les biens de consommation, qui a entraîné une vive progression des importations, tandis qu'elle rendait moins urgent, pour de nombreuses entreprises françaises, le besoin de rechercher des débouchés extérieurs ;

— l'évolution relative des prix français et étrangers qui a pu avoir, plus récemment, des effets du même ordre ;

— les conséquences prolongées de la libération des échanges sont également à mentionner ; la France a, en effet, libéré ses échanges plus tard que la plupart de ses partenaires ; son commerce d'exportation a donc profité de la libération, alors que son commerce d'importation n'en avait pas encore subi pleinement tous les effets ;

— plusieurs secteurs de l'industrie française n'ont pas pu résister efficacement à la concurrence étrangère, en particulier dans le cadre du Marché commun ; de sa propre autorité, ou en accord avec la commission de la Communauté Economique européenne, le Gouvernement a d'ailleurs dû prendre des mesures en faveur de quelques-uns d'entre eux ;

— enfin, les circonstances exceptionnelles du premier semestre (rigueur de l'hiver et grève des charbonnages), qui ont entraîné une augmentation du volume des achats de produits énergétiques et qui ont perturbé nos échanges de produits agricoles et alimentaires.

A l'extérieur :

— une concurrence accrue, qui a affecté un certain nombre de grands marchés (ceux des produits sidérurgiques et des textiles en particulier) ;

— les progrès économiques très lents qui ont été enregistrés chez quelques-uns de nos partenaires commerciaux les plus importants — notamment la Grande-Bretagne — et qui ont eu pour conséquence de ralentir nos ventes à ces pays ;

— la situation financière et économique délicate de beaucoup de pays en voie de développement, en particulier en Asie et en Amérique latine ;

— les mesures de protection industrielle prises par un certain nombre d'autres pays (pays du Maghreb) ;

— la tendance récente à la hausse des prix des matières premières, qui a renchéri nos importations.

En dépit de l'ensemble de ces facteurs, la balance commerciale française a pu se stabiliser, à partir du deuxième trimestre 1962, à un niveau voisin de l'équilibre. Certes, tous les facteurs énumérés plus haut n'ont pas encore épuisé leurs effets ; quelques-uns, en particulier parmi les facteurs externes, sont de nature à créer des difficultés prolongées ; de plus, le bas niveau des

commandes enregistrées au cours des derniers mois dans certaines industries ne se traduira dans les exportations que dans le courant de l'année prochaine, au minimum.

5° EFFORTS TENTÉS POUR MAINTENIR L'ÉQUILIBRE

Il n'est pas déraisonnable de penser que l'équilibre de nos échanges pourra être maintenu, dans les mois à venir, et même amélioré ultérieurement grâce aux actions entreprises par le Gouvernement, à la fois :

— pour stabiliser les prix à l'intérieur, la stabilité des prix conditionnant le maintien de notre compétitivité sur les marchés extérieurs ;

— pour ouvrir à l'industrie française de nouveaux débouchés ; c'est ainsi que, grâce aux crédits accordés à certains pays en 1963, et notamment au Mexique, à la Tunisie et au Maroc, plusieurs industries ont reçu d'importantes commandes qui se traduiront, dès 1964, par des exportations accrues de biens d'équipement, en particulier dans les secteurs de l'industrie intéressés à la réalisation des industries sidérurgiques, des usines textiles, des ensembles pétroléo-chimiques, des sucreries. De plus, le Ministère des Finances et des Affaires économiques étudie actuellement des mesures de nature à améliorer les conditions de financement des exportations et, d'une manière générale, à soutenir l'effort d'exportation de nos industries.

Au surplus, l'activité exportatrice du pays ne se limite pas aux seuls échanges de marchandises. Plusieurs secteurs importants d'activité (transports, assurances, hôtellerie, entre autres), contribuent puissamment à l'équilibre de nos paiements et, d'un point de vue économique général, il serait quelque peu arbitraire de séparer, dans nos échanges extérieurs, les services des biens. A cet égard, les dépouillements actuellement en cours, concernant la balance des paiements du premier semestre, permettent, dès maintenant, de constater que les transactions portant sur les services laisseront encore, en 1963, un solde positif très appréciable, bien qu'en légère réduction par rapport à 1962.

VI. — L'activité de certains organismes concourant à l'expansion économique de la France à l'étranger.

1° L'ACTIVITÉ DU CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR (C. N. C. E.)

A. — *Le rôle coordinateur du C. N. C. E.*

Par arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques du 5 mars 1963, le directeur général du Centre national du Commerce extérieur a été chargé, par délégation et sous l'autorité de la Direction des Relations économiques extérieures (D. R. E. E.), d'orienter l'action des organismes d'expansion économique visés au chapitre 44-84 du budget (Comité permanent des Foires et manifestations économiques à l'étranger, Comités Franc-Dollar, Franc-Sterling et France-Europe de l'Est, Chambres de commerce françaises à l'étranger). Les crédits correspondants sont désormais délégués au Directeur général du Centre national du Commerce extérieur.

Cette réforme, tout en conservant à ces différents organismes leur statut particulier, a eu pour objet de créer le cadre nécessaire à une collaboration encore plus étroite que par le passé avec le Centre national du Commerce extérieur, plus conforme à la vocation respective des services du Centre national du Commerce extérieur et du Comité des Foires, et génératrice d'économies dans la mesure où, après regroupement dans les mêmes locaux, le Comité des Foires et le Centre national du Commerce extérieur auront des services généraux communs.

Chargés désormais de préparer, en collaboration avec la Direction des Relations économiques extérieures, le programme annuel des participations aux foires et manifestations économiques à l'étranger, les services du Centre national du Commerce extérieur assurent également la préparation sur le plan commercial des expositions et semaines commerciales : études de marchés, missions de prospection, invitations d'acheteurs, et l'organisation de la propagande : invitations de personnalités étrangères, publicité, conférences techniques, bureaux d'information.

B. — *Participation aux manifestations à l'étranger.*

Au cours de l'année 1963, le Centre national du Commerce extérieur et le Comité des Foires ont collaboré à la réalisation du programme annuel des participations officielles aux foires et à la préparation de celui de 1964.

Le programme de 1963 comportait les manifestations ci-après :

- deux expositions ou séries d'expositions françaises à Montréal et à Stockholm ;
- 27 participations aux foires à l'étranger ;
- huit semaines commerciales en Suisse, en Allemagne, à Curaçao, en Suède et aux Etats-Unis.

Ces manifestations se sont déroulées dans trois villes suisses (Genève, Lausanne et Zurich), quinze villes allemandes, deux villes américaines (Chicago et Philadelphie) et deux villes suédoises.

Nos exportateurs de biens de consommation ont été unanimes à reconnaître l'intérêt des semaines commerciales comme instrument d'expansion commerciale dans ce secteur. Les résultats obtenus en Allemagne, en Suisse et à Chicago ont été, par l'importance du chiffre d'affaires réalisé, particulièrement satisfaisants.

L'Exposition de Montréal, malgré l'intérêt du marché canadien des biens d'équipement (deux milliards de dollars d'importation annuelle), l'importance des projets à la réalisation desquels l'industrie française est appelée à participer (métro, sidérurgie, industrie aéronautique, industrie automobile, etc...), et en dépit d'une conjoncture des plus favorables, n'a pas suscité chez nos fabricants de matériel industriel l'effort que l'Administration attendait d'eux.

Elle permettra cependant, sans aucun doute, d'amplifier la collaboration amorcée l'an dernier par la mission présidée par M. Baumgartner sur le plan économique, technique et financier avec le Canada, notamment dans la province de Québec.

La préparation du programme des foires de 1964 a porté principalement sur le projet d'exposition industrielle française en Espagne, et sur l'exposition envisagée à Manille qui doit s'inscrire dans un programme d'ensemble de prospection des marchés du Sud-Est Asiatique et du Japon.

C. — *Information, propagande et publicité.*

Au cours des neuf premiers mois de 1963, le Centre national du Commerce extérieur a diffusé :

— trois magazines trimestriels filmés en cent exemplaires et cinq versions étrangères ;

— neuf éditions mensuelles dans un journal filmé diffusé en treize langues dans trente-six pays ;

— neuf numéros du bulletin d'information technique du Centre national du Commerce extérieur en 29.700 exemplaires et cinq langues étrangères ;

— quatre numéros d'un bulletin analytique des revues techniques françaises en 8.000 exemplaires et trois langues étrangères.

Le Centre national du Commerce extérieur a en outre participé à la réalisation et à la diffusion de deux nouveaux catalogues syndicaux de la revue *French Engineering Industries*, et a édité deux nouveaux documents d'information de large diffusion à l'intention des hommes d'affaires étrangers (110.000 exemplaires d'un dépliant en couleurs sur la production française et 140.000 exemplaires d'une carte économique de la France).

La réalisation des fiches-catalogues de la production française a été poursuivie avec l'aide des délégations régionales du Centre national du Commerce extérieur et des organisations professionnelles.

Cent cinquante-trois missions étrangères représentant mille quatre cent soixante-et-une personnes ont été reçues au cours des six premiers mois de l'année.

L'information des exportateurs français est assurée par quatre services du Centre national du Commerce extérieur : le Service des études de débouchés, le Service des renseignements commerciaux, le Service des produits agricoles et le Service des renseignements administratifs, la diffusion de l'information et notamment la rédaction du M. O. C. I. étant assurée par le Service de l'Information et de la Propagande.

2° L'ACTIVITÉ DU COMITÉ PERMANENT DES FOIRES A L'ÉTRANGER

Un crédit de 5.900.000 F a été prévu pour 1964 en faveur du Comité permanent des foires à l'étranger. On peut se demander, attendu le relèvement considérable du crédit consenti au Centre

national du Commerce extérieur et le synchronisme des préoccupations de ceux-ci, s'il ne convient pas simplement d'opérer la fusion de ces deux organismes. Il semble qu'il en résulterait une plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs poursuivis.

A. — *Les réalisations de 1963.*

En 1963, le Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger a reçu pour mission d'organiser les manifestations ci-après :

- 1) Participation à divers salons spécialisés aux Etats-Unis et au Canada ;
- 2) Participation à certaines foires locales aux Etats-Unis en vue d'atteindre de nouvelles couches de consommateurs (foire de Tampa, Philadelphie, Memphis, Dallas) ;
- 3) Des semaines commerciales à San Francisco, Chicago et Montréal ;
- 4) Une exposition française de biens d'équipement et d'articles de consommation à Montréal.

Les semaines commerciales en Europe.

En Europe occidentale, principal marché de nos industries des biens de consommation, l'action du Comité des foires a été concentrée sur l'organisation de Semaines commerciales avec le concours, soit de chaînes de grands magasins (Allemagne, Suède), soit de l'ensemble du commerce de détail intéressé par les produits français (Zurich, Genève, Lausanne, Sarre). Un projet analogue concernant les Pays-Bas a dû être abandonné par suite des réactions provoquées par la rupture des négociations sur l'admission de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté Economique Européenne.

Un milliard six cent millions d'anciens francs de produits français ont été commandés par la chaîne de magasins allemands, et un milliard environ par les magasins suisses. Soit à peu près le double des achats habituels.

Dans les autres manifestations d'Europe occidentale, des bureaux d'information ont été ouverts à Utrecht, Sarrebrück, Hanovre, Barcelone, Lisbonne et Salonique.

Ont été en outre organisées :

— une participation à l'*exposition de l'artisanat à Munich* car la dispersion et la faiblesse des moyens de cette profession ne lui permettent pas d'assurer sans soutien de l'Etat sa publicité à l'étranger ;

— une participation collective de fabricants d'articles de sport et de camping à la *foire de Milan* ;

— une participation à la *foire de Bari*, que nos industriels ne fréquentent spontanément que d'une manière très insuffisante à cause de sa situation excentrique, et malgré l'intérêt que présente le Mezzo Giorno pour certaines de nos productions (matériel agricole et vini-viticole notamment) ;

— expositions spécialisées dans un *centre d'exposition permanent* créé à *Stockholm* (produits alimentaires, bonneterie).

Sur les marchés des pays de l'Est l'intervention du Comité des Foires et du Centre National du Commerce Extérieur s'est limitée, sauf à Zagreb, à l'aménagement de *bureaux d'information* dans les foires de Leipzig, Budapest, Belgrade et Brno.

En Asie, un effort particulier a été fait à la foire de Tokyo afin d'inciter nos industriels à exploiter les possibilités d'affaires résultant des mesures de libération des échanges adoptées de part et d'autre.

En Afrique, nous avons participé pour la sixième année de suite à la foire de Johannesburg dans le cadre d'une action d'expansion commerciale à long terme entreprise dans ce pays en 1957.

Le marché sud-africain offre, en effet, d'intéressants débouchés pour une grande variété de nos productions (aéronautiques, machines textiles, machines-outils, automobiles, articles de consommation divers, bétail, etc.).

La fin de la guerre d'Algérie et la levée du boycott nous a, d'autre part, permis de participer à la foire de Tripoli, en Libye. Cette manifestation était motivée, d'une part, par l'intérêt de ce marché qui représente pour l'industrie française un débouché de trois milliards et demi d'anciens francs par an et, d'autre part, par l'opportunité politique d'une telle manifestation vis-à-vis des autorités d'un pays dont le commerce avec la France était jusqu'à cette année fortement déséquilibré en notre faveur.

B. — *Le programme 1964.*

Le programme du Comité des foires pour 1964 n'a pas encore été définitivement arrêté. Il est envisagé entre autre d'inscrire à ce programme les manifestations ci-après :

Exposition de Manille.....	650.000 F.
Foire de Casablanca (construction d'un nouveau pavillon)	500.000
Semaines commerciales de Berlin.....	250.000
Foires générales aux Etats-Unis.....	125.000
Expositions spécialisées aux U. S. A.....	250.000
Semaines commerciales dans les grands magasins aux Etats-Unis	310.000
Foire de Johannesburg.....	150.000
Foire de Tunis.....	200.000
Foire d'Osaka	400.000
Programme canadien.....	130.000

3° L'ACTION EN 1963 DES ORGANISMES D'ACTION ÉCONOMIQUE A L'ÉTRANGER

Les principaux organismes d'action économique à l'étranger sont le Comité Franc-Sterling, le Comité Franc-Dollar et le Comité France-Europe de l'Est.

Le *Comité Franc-Sterling* a développé ses efforts d'exportation dans la zone sterling, en se limitant, pendant une période déterminée, à quelques marchés choisis en fonction des objectifs de notre politique d'expansion commerciale.

En 1963, il a plus spécialement jeté son dévolu sur les marchés des pays du Sud-Est asiatique. Il a effectué une étude approfondie en vue de préciser les modalités d'une action d'expansion commerciale à long terme destinée à mieux faire connaître les productions et techniques françaises dans ces régions et à en promouvoir la vente.

Le *Comité Franc-Dollar* a participé en 1963 à la préparation de :
— la semaine commerciale française de San Francisco (18-26 octobre) ;

— de la quinzaine commerciale dans trois grands magasins de Chicago ;

— de l'Exposition française de Montréal.

Le Comité a, en outre, reçu un certain nombre de missions économiques américaines de passage en France qu'il a mis en contact avec les industriels français. Et, il s'est consacré tout particulièrement au développement des échanges de brevets de licences d'invention entre la France et l'Amérique du Nord.

Enfin, le Comité va publier en fin d'année le premier annuaire de l'exportation française aux Etats-Unis. Cet ouvrage comportera plus de 4.000 noms de maisons françaises exportant aux Etats-Unis.

Le Comité France-Europe de l'Est a été créé en 1960, sous la présidence de notre collègue, M. Max Fléchet, afin de contribuer au développement des échanges commerciaux avec les pays de l'Europe de l'Est (U. R. S. S., Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie) par une meilleure liaison entre, d'une part, les organisations professionnelles et les entreprises françaises, d'autre part, les autorités des pays de l'Est compétentes en matière de commerce extérieur.

4° LA PROPAGANDE A L'ÉTRANGER DES SALONS ET EXPOSITIONS SPÉCIALISÉS

Un crédit de 242.400 F a été inscrit au budget 1963 en vue de développer la propagande à l'étranger des salons et expositions spécialisés français.

Ces manifestations sont, en effet, un atout important pour notre expansion commerciale à l'étranger. Doublés de visites de nos réalisations industrielles, ces salons et expositions constituent une propagande de grande qualité pour nos productions et nos techniques auprès des acheteurs étrangers qui viennent les visiter.

L'aide financière du Centre national du commerce extérieur permet :

— de subventionner des actions de propagande générale réalisées en collaboration avec l'Association française des salons spécialisés ;

— d'amplifier la propagande faite à l'étranger pour les différentes manifestations.

Après imputation des dépenses de propagande générale précitée, la subvention inscrite au budget a été attribuée aux salons ci-après qui se sont tenus ou doivent se tenir en 1963 :

- Salon international des composants électroniques.
- Semaine du cuir.
- Marché textile international.
- Salon international de l'équipement de bureau.
- Salon international de la manutention ;
- MESUCORA (mesure, contrôle, régulation, automatisme).
- Salon international de l'équipement des commerces.
- Salon international du prêt à porter féminin.
- Salon international de l'équipement blanchisserie-teinturerie.
- Salon international de la confiserie, de l'horlogerie et industries de la fourrure, de l'équipement hôtelier, du plein air, etc.

VII. — Les garanties de prix (Chapitre 44-85).

Il est inscrit au chapitre 44-85 un crédit de 35 millions de francs au titre de la garantie contre la hausse intérieure des prix et l'assurance-prospection ainsi que l'assurance-foire.

A. — GARANTIE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX INTÉRIEURS

En étaient essentiellement justiciables les exportations de biens d'équipement.

Les contrats de garantie prévoyant l'abandon des bénéfices de change, les liquidations des garanties délivrées avant les dévaluations sont très sensiblement réduites et donnent lieu parfois à des versements des exportateurs au profit du Trésor. Par contre, les liquidations des garanties délivrées entre janvier 1959 et juin 1960, constituent une charge beaucoup plus lourde pour le Trésor, les hausses de prix intervenues pendant l'exécution des contrats dépassant largement, dans de nombreux cas, les seuils dont les garanties étaient assorties.

En conséquence, le montant des liquidations intervenues en 1961, qui concernaient surtout des garanties délivrées avant les dévaluations, a été relativement faible (23 millions de francs actuels environ) ; compte tenu des versements effectués au compte « produits divers », la charge réelle du Trésor a été inférieure à 12 millions de francs actuels.

Les liquidations intervenues en 1962 et 1963, concernant dans une large mesure des garanties délivrées entre janvier 1959 et juin 1960, représentent une charge plus importante pour le Trésor ; l'accroissement de cette charge est toutefois modéré par une tendance en diminution du volume des liquidations.

Exercice 1962.

Ordonnancements : 41,3 millions ; versements : 9,3 millions, soit une charge réelle de 32 millions.

Exercice 1963 (au 15 octobre).

Ordonnancements : 31 millions ; versements : 12 millions, soit une charge réelle de 19 millions.

La liquidation des dossiers intervenant au fur et à mesure du rapatriement des règlements des opérations garanties et les règlements des exportations de biens d'équipement s'étalant fréquemment sur plusieurs années, du fait des crédits consentis à moyen terme, les ordonnancements effectués au cours du présent exercice, de même qu'au cours des exercices précédents, concernent en majeure partie un nombre important de liquidations partielles variant entre 100.000 francs et 2 millions de francs et afférant à des exportations réalisées il y a plusieurs années.

Les principales opérations d'exportation ayant fait l'objet de liquidations, au cours de l'exercice 1963, sont les suivantes :

— fournitures de « Caravelle » à l'Espagne, l'Italie, la Suède ;
— fournitures de divers matériels aéronautiques sur différents pays ;

— fournitures de locomotives, de matériels préfabriqués pour la construction d'une usine, construction et équipement de plusieurs sucreries, installation de laminage en U. R. S. S. ;

— équipement d'une usine de raffinage et d'une usine de pièces détachées pour matériel radio en Roumanie ;

— travaux dans le port de la Rota en Espagne ;

— équipement de la centrale de Sharavati en Inde ;

— pose d'un pipe-line, construction d'un barrage en Iran ;

— fournitures de turbines, installation d'une ligne de galvanisation au Mexique.

B. — ASSURANCE-PROSPECTION. — ASSURANCE-FOIRE

Ces assurances, délivrées avant 1961 aux entreprises d'importance moyenne pour faciliter leur implantation sur les marchés étrangers, couvrent 50 %, ou 60 % si les assurés sont titulaires de la carte d'exportateur, des frais engagés pour la prospection des marchés étrangers ou la participation à des foires et expositions à l'étranger. Les dépenses d'assurance-foire étant imputées depuis 1961 sur le chapitre 14-01, les liquidations ne concernent plus que les dépenses d'assurance-prospection.

Les contrats d'assurance-prospection comportent une période de dépenses garanties (3 à 5 ans) et une période de repaiement (2 à 3 ans).

La diminution de la charge réelle du Trésor est accentuée par les remboursements effectués par les assurés au cours de la période de repaiement.

	Ordonnements.	Reversements et primes.	Charge effective du Trésor.
Exercice 1961	7,2 M	0,7 M	6,5 M
Exercice 1962	5,4 M	2,9 M	2,5 M
Exercice 1963 (au 15 octobre).	2,2 M	0,7 M	1,5 M

Les indemnités versées concernent pour une grande part la liquidation des contrats de prospection sur pays tiers et pour une faible part la liquidation des contrats sur les pays de la C. E. E.

CONCLUSION

En ce qui concerne le fonctionnement des Services, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a été favorable à la réorganisation et à l'extension de la compétence du Centre national du Commerce extérieur qui est désormais chargé d'orienter l'action des organismes d'expansion économique regroupés au sein du budget des Services financiers à savoir : le Comité permanent des Foires à l'étranger, les Comités Franc-Dollar, Franc-Sterling, et France-Europe de l'Est et les Chambres de commerce françaises à l'étranger.

Elle a cependant observé que la dotation du Centre national du Commerce extérieur s'accroissait très rapidement puisqu'elle était passée de 9 millions et demi de francs en 1962 à près de 11 millions et demi en 1963 et à plus de 14 millions en 1964, soit une augmentation pour le prochain exercice de 23,5 % par rapport à 1963 et de 47 % par rapport à 1962. Elle a également observé que cette dotation était près de deux fois et demi supérieure aux crédits de fonctionnement du Commissariat général du Plan d'équipement et de productivité. Certes la vocation de l'un et l'autre organisme est très différente ; il n'en demeure pas moins que cette disparité paraît considérable. *Quant à la cadence d'accroissement de la dotation du Centre national du Commerce extérieur, 47 % en deux ans, elle peut également étonner. Sans méconnaître le rôle de cet organisme et son influence sur le développement des exportations de la France, votre Commission des Affaires économiques et du Plan attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de contrôler l'emploi des crédits du C. N. C. E. et leur répartition entre les dépenses de fonctionnement et celles d'action économique. A ce propos, elle lui demande de préciser au Sénat comment ont été utilisées les sommes dépensées pour la promotion des ventes à l'exportation, notamment dans le domaine agricole, et quels ont été les résultats obtenus ?*

Par ailleurs, en ce qui concerne le commerce extérieur lui-même avec les pays étrangers et tout en soulignant le maintien de la croissance rapide des exportations, votre Commission tient

à marquer son inquiétude devant la croissance encore plus rapide des importations. La progression de nos achats à l'étranger depuis un an a atteint 33 % alors que celle de nos ventes n'est que de 9 %. Cette dégradation de notre commerce extérieur devient préoccupante et appelle de la part du Gouvernement une action vigoureuse, notamment pour augmenter les exportations.

Indépendamment de mesures particulières, telles que l'assouplissement des conditions d'octroi des crédits à l'exportation et la mise en œuvre de techniques nouvelles de financement des exportations de biens d'équipement, le problème essentiel est de faire en sorte que l'évolution des prix français reste parallèle à celle de nos concurrents étrangers pour obtenir un résultat favorable, le Gouvernement a mis en œuvre, depuis le 12 septembre 1963, un plan de stabilisation.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne se prononcera pas sur l'efficacité de ce plan, qui devra être jugée à terme ; elle veut simplement à ce propos présenter plusieurs observations.

En premier lieu, l'action du Gouvernement, qui a pour objet de bloquer ou d'abaisser le prix de certains produits, à l'exclusion de celui d'autres produits, ne risque-t-elle pas de fausser les instruments de mesure du coût de la vie que sont les indices de prix de détail.

Dans de telles circonstances, en effet, l'évolution des indices traduit de plus en plus imparfaitement celle de l'ensemble du coût de la vie car l'indice officiel des prix fléchit nettement quand la moitié des articles qui le composent baissent ou restent stables, tandis que le budget du consommateur, dont les achats portent sur 1.000 produits ou services dont les prix en grande partie ne baissent pas ou continuent d'augmenter, n'est influencé que d'une manière beaucoup plus limitée. Ainsi, *l'évolution de l'indice peut ne plus traduire avec sincérité celle du coût de la vie réel.*

En second lieu, *un blocage indifférencié des prix risque d'entraîner des injustices considérables* puisqu'il ne tient pas compte de l'évolution des différents secteurs dans les années passées. Il ne paraît pas possible, en effet, de traiter de la même façon ceux qui ont pris leurs précautions et augmenté leurs prix, chaque année, de 5 à 10 %, et ceux qui, soumis à une concurrence plus intense ou, pour d'autres raisons, sont amenés à vendre leurs produits en 1963 moins chers qu'en 1959. Un tel blocage

doit donc être limité dans le temps sous peine d'entraîner la ruine de certaines entreprises, ou tout au moins de ralentir considérablement les investissements productifs.

En outre, votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est demandée si le Gouvernement disposait des moyens de sa politique. Le retour au contrôle des prix nécessite en effet l'utilisation d'un corps de fonctionnaires qualifiés, capables de veiller à l'application de la politique du Gouvernement. *La Direction générale des Prix et des Enquêtes économiques est-elle capable de veiller à l'application, sur toute l'étendue du territoire national, de la politique contraignante mise en œuvre par le plan du 12 septembre ?*

Enfin, votre Rapporteur estime que les différentes mesures prises dans le cadre du Plan de stabilisation des prix seraient heureusement complétées par une accentuation de l'effort d'information et d'éducation du consommateur. Sans doute, l'émission « Téléx-Consommateurs » poursuit-elle cette politique ; mais son action est insuffisante et le plus souvent indirecte ; elle devrait être complétée par *un renforcement des moyens d'action des organisations de consommateurs* ; ces dernières devenues suffisamment puissantes pourraient exercer, comme elles le font outre-Atlantique, une action stabilisatrice sur le niveau des prix.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des dispositions du budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques (II. — Services financiers) qu'elle a examinées.

ANNEXE I

MARCHES D'INTERET NATIONAL

	SITUATION JURIDIQUE		SITUATION MATERIELLE		
	Classé.	En cours de classement.	Ouvert.	Travaux en cours.	En projet.
Angers	+		+		
Avignon	+		+		
Agen-Villeneuve		+	+		
Bordeaux	+		+		
Carpentras			+		
Cavaillon		+		+	
Châteaurenard	+			+	
Dijon					+
Grenoble	+			+	
Lille					+
Lyon	+			+	
Marseille					+
Montauban		+	+		
Montpellier		+	+		
Nantes					+
Nice		+		+	
Nîmes	+		+		
Orléans				+	
Paris-la Villette	+			+	
Paris-Rungis	+			+	
Perpignan					+
Rennes					+
Rouen		+			+
Saint-Pol-de-Léon					+
Strasbourg	+			+	
Toulouse				+	

ANNEXE II

PLAN D'ABATTOIRS PUBLICS

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE REALISATION

	INSCRITS	ACHEVES	EN COURS	A REALISER
Abattoirs de moins de 4.000 t/an :				
Nombre	533	208	40	285
Tonnage	1.063.000	304.000	96.000	663.000
Abattoirs de 4.000 à 10.000 t/an :				
Nombre	71	37	27	7
Tonnage	406.500	220.300	98.500	87.700
Abattoirs de plus de 10.000 t/an :				
Nombre	35	16	14	5
Tonnage	525.000	215.000	192.000	118.500
La Villette :				
Tonnage			100.000	

ANNEXE III

EVOLUTION DE TROIS INDICES DE PRIX DE DETAIL

A. — Indice des prix de détail sur lequel est indexé le S. M. I. G.

(179 articles.)

(Base 100 en juillet 1957.)

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
1957	>	>	>	>	>	>
1958	109,71	110,47	111,39	112,35	112,57	112,84
1959	117	118,21	118,03	118,11	118,31	118,42
1960	122,12	122,51	122,26	122,28	122,73	122,25
1961	123,52	123,55	123,39	123,26	123,33	123,62
1962	128,90	128,74	129,45	129,56	130,11	131,10
1963	133,24	133,44	133,38	134,60	135,94	136,68
	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1957	100	101	101,96	103,22	105,44	107,37
1958	113,14	113,49	113,72	113,89	113,34	113,65
1959	119,19	119,73	120,37	121,15	121,37	121,24
1960	122,52	123,12	123,21	123,27	123,12	123,09
1961	124,45	125,14	125,72	127,10	127,74	128,22
1962	132,04	131,43	131,70	132,10	133,07	133,66
1963	137,36	138,05	138,41	>	>	>

B. — Indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne.

(250 articles)

(Base 100 du 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957.)

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
1957	»	»	»	»	»	»
1958	114,9	116,2	117,7	118,7	118,9	119,4
1959	124	125,7	125,4	125,4	124,6	124,9
1960	130,1	130,4	130,4	130,6	130,3	130,2
1961	133,1	133,2	133,1	133	132,7	132,4
1962	139,2	139	139,7	139,8	140,6	141,1
1963	146,6	146,8	146,8	147,4	148,1	149,1
	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1957	102,2	103,4	104,7	106,3	108,8	111,1
1958	119,8	120,1	120,6	121	120,7	121
1959	125,3	125,9	126,5	127,6	128,4	128,4
1960	130,7	131,9	132,1	132,3	132,7	133
1961	133,4	134,2	134,9	136,4	137,8	138,3
1962	141,8	141,5	142	142,6	143,9	144,7
1963	150	150,7	151,9	»	»	»

C. — Indice national des prix à la consommation des familles de condition modeste.

(259 articles.)

(Base 100 en 1962.)

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
1963	102,5	103,1	103,4	103,6	104	104,7
	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1963	105,1	105,5	106,2	»	»	»